



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 08 mars 2023

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	09
Votants	10

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit mars à 20 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : **Didier SACKSTEDER, Maire**

Edith PETEY, Philippe CUSENIER, Adjoints au Maire
Isabelle BRUHL-BASTIEN, Dominique CHESNEL, Candy KUPCZAK, Valérie PREVOT, Pierre-Alain SOYER et Hervé WIAND, conseillers municipaux

Excusé(e)(s): Damien FEGELE ayant donné procuration à Pierre-Alain SOYER

Absent(e)(s):

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1** Adoption du compte-rendu de la séance
- Point n° 2** Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point n° 3** CDG 90 – Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- Point n° 4** ACCESSIBILITE – Point sur l'ADAP
- Point n° 5** PERSONNEL – Création d'un poste d'adjoint technique territorial
- Point n° 6** FINANCES – Demandes des subventions des associations
- Point n° 7** FINANCES – Fongibilité des crédits – M57
- Point n° 8** BOIS – Coupes de bois 2023
- Point n° 9** BOIS – Travaux en forêt 2023
- Point n° 10** FINANCES – Demande de subvention au titre des amendes de police

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00
Isabelle BRUHL-BASTIEN est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

CDG 90

Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique, contraint toute autorité territoriale à disposer d'un tel dispositif à partir du 1^{er} mai 2023.

Le Centre de Gestion propose une adhésion à ce dispositif pour un coût annuel de 100 € pour les employeurs relevant du comité social territorial du Centre de Gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour)

- **DE DEMANDER** le rattachement de la commune au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes du Centre de Gestion,
- **D'AUTORISATION** le Maire à signer la convention procédant au rattachement ainsi que tout document y afférent,
- **DE PREVOIR** les crédits requis pour les droits d'adhésion au Budget et ainsi d'autoriser la dépense correspondante,

ACCESSIBILITE

Point sur l'ADAP

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré la DDT et qu'une discussion s'est engagée sur l'accessibilité des bâtiments et notamment de la mairie.

Deux solutions à envisager :

- Déplacement de la mairie dans le bâtiment de la Cure (5 Rue Charles de Gaulle) avec accueil du public, secrétariat, sanitaires, bureau du Maire et des conseillers, salle du conseil,
- Création d'une extension au pied de la nouvelle rampe à créer en lieu et place des sanitaires de la salle polyvalente actuelle. Cette extension intégrerait les espaces restreints suivants : accueil du public, secrétariat, sanitaires, bureau du Maire et des conseillers. Les séances du conseil municipal se tiendraient dans la salle de convivialité située 8b Rue Charles de Gaulle à Buc.

La solution retenue est le déplacement de la mairie dans le bâtiment de la Cure.

Ces travaux devraient avoir lieu dans les meilleurs délais dès lors qu'une solution est actée et que des études de faisabilité seraient terminées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour)

- **D'ACTER** le nouveau calendrier d'ADAP
- **DE PREVOIR** les crédits requis pour l'étude de faisabilité pour la relocalisation et l'accessibilité de la Mairie,
- **D'ENGAGER** une consultation de Maîtrise d'œuvre pour cette étude de faisabilité.

PERSONNEL

Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade à compter du 1^{er} avril 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour)

- **DE CREER** le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (7/35^{ème}) à compter du 1^{er} avril 2023
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois au 01/04/2023

FINANCES

Demande de subventions

Monsieur le Maire indique que des demandes de subventions sont arrivées en mairie.

Il convient de délibérer sur ces demandes :

Noms associations	Montants Sollicités	Subvention votée
Association des Accidentés de la Vie	/	/
L'ACCA de Buc	/	300 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	/	/
AFM Téléthon	/	/
La confédération des familles	/	/

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour)

- **D'ATTRIBUER** les subventions comme indiqué dans le tableau

FINANCES

Fongibilité des crédits – M 57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa proche séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour)

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1^{er} janvier 2023.

BOIS

Coupes de bois 2023

Il est proposé les coupes suivantes pour l'année 2023 :

Unité de gestion	Coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume total prévisionnel de la coupe (m3)	Mode de commercialisation proposé	Commentaires
15.im	Irrégulière (IRR)	2.24	75	Bois façonnés bord de route et affouage	Sanitaire sur frênes déperissant
16.im	Irrégulière (IRR)	2.21	75	Bois façonnés bord de route et affouage	Sanitaire sur frênes déperissant

Des coupes périodiques prévues à l'aménagement et reportées en raison de la crise sanitaire et commerciale :

Coupe	Surface à parcourir	Volume total prévisionnel de	Mode de commercialisation	Commentaires
-------	---------------------	------------------------------	---------------------------	--------------

Unité de gestion		(ha)	la coupe (m3)	proposé	
12-ar	E	3.22	161	-	Dernier passage prévu en 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour) _____

- **D'APPROUVER** l'état d'assiette des coupes 2023 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents afférents

BOIS

Programme de travaux 2023

Monsieur le Maire présente le programme des travaux en forêt :

Descriptif des actions et localisation	Qté	Un.	Montant Estimé (€ HT)	Nature
TRAVAUX SYLVICOLES				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plantation îlot d'avenir Sequoia <i>Localisation : parcelle 10.ar</i> <i>Travail sur 0.5 ha</i> 	1.00	Ha	7352.20	Investissement
- Broyage des lignes à planter (tva 10%)	0.50	Ha	601.00	
- Préparation du sol (potets) (tva 10%)	800	Plts	1936.00	
- Fourniture et mise en place des plants (tva 10%)	800	Plts	2767.20	
- Fourniture des protections contre le gibier (tva 20 %)	800	U	2048.00	
TRAVAUX DE MAINTENANCE				
<i>Financement : 01 - Autofinancé</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fauchage des accotements à l'épaveuse <i>Localisation Routes forestières du Tremblet et du Pâquis (tva 20 %)</i> 	1.74	KM	200	Fonctionnement
TVA				
Taux	Base	Montant		TOTAL
10.00 %	7352.20	735.22		
20.00 %	200	20	7552.20 € HT 775.22 TVA 8327.42 € TTC	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité _____

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'ONF pour un montant total de 7552.20 € HT, soit 8327.42 € TTC

QUESTIONS DIVERSES

Cuisine salle communale	Une subvention était accordée pour la construction d'une cuisine aux normes PMR. Au vu des derniers évènements, il convient d'informer la Préfecture de l'arrêt du projet.
Place du village	Monsieur le Maire informe qu'il va rencontrer une entreprise pour un éventuel marquage sur la place et avoir un chiffrage
Grippe Aviaire	Un recensement des détenteurs de volailles a été fait. La liste est étudiée pour mise à jour. Un encart sera inséré dans le BIM pour que la population se présente en mairie
Conviviale	Il convient d'informer les associations de Mandrevillars qu'elles peuvent bénéficier de la salle « La Conviviale » gratuitement pour leurs manifestations. Un règlement leur sera envoyé.
Nouveaux arrivants	L'accueil des nouveaux arrivants se fera le samedi 25 mars à 11h00

La séance est levée à 21h30

SACKSTEDER Didier Maire	Edith PETEY Première Adjointe au Maire
Philippe CUSENIER Deuxième Adjoint au Maire	Isabelle BRUHL-BASTIEN Conseillère Municipale
Dominique CHESNEL Conseillère Municipale	Damien FEGELE Conseiller Municipal <i>Absent ayant donné procuration à Pierre-Alain SOYER</i>
Candy KUPCZAK Conseillère Municipale	Valérie PREVOT Conseillère Municipale
Pierre-Alain SOYER Conseiller Municipal	Hervé WIAND Conseiller Municipal